

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 30 mai 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Corbonod dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le jeudi 30 mai 2024.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2024

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00

Présents (12) : Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Gérard TOCCANIER, Christelle GEORGES, Sébastien MOLLEX, Hélène GUILLARD.

Absents (3) : Laurent BERNARD, Régis MOLLEX, Marie MACHEREY.

Présents : 12 ; absents : 3 ; pouvoir : 0 ; votants : 12

Secrétaire de séance : Elisabeth TRAVAIL

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024
- 2-Attribution du marché pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire
- 3-Adhésion à PEFC pour la certification de la gestion durable de la forêt communale
- 4-Attribution des subventions aux associations pour 2024
- 5-Demande de subvention au Département pour la rénovation de l'école
- 6-Demande de subvention au Département pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine
- 7-Modification du règlement d'utilisation de la salle d'animation de l'espace culturel et de loisirs
- 8-Questions diverses.

DELIBERATIONS :

N° délibération	Objet	Vote
2024-018	Attribution du marché pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire à la Société LEZTROY SAVOY	Approuvé à l'unanimité
2024-019	Adhésion à PEFC pour la certification de la gestion durable de la forêt communale	Approuvé à l'unanimité
2024-020	Attribution des subventions aux associations pour 2024	Approuvé à l'unanimité
2024-021	Demande de subvention au Département pour le réaménagement et l'extension du groupe scolaire	Approuvé à l'unanimité
2024-022	Demande de subvention au Département pour la rénovation énergétique de l'école primaire	Approuvé à l'unanimité
2024-023	Demande de subvention au Département pour le renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine	Approuvé à l'unanimité
2024-024	Approbation des modifications apportées au règlement d'utilisation de la salle d'animation de l'espace culturel et de loisirs	Approuvé à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024.

2024-018 – Attribution du marché pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire à la Société LEZTROY SAVOY

Le marché avec la société LEZTROY arrivant à son terme le 31 août 2024, un appel d'offres sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancé le 9 avril 2024 ; il a été publié sur la plateforme des marchés publics « lavoixdelain.fr » et dans la presse. La date limite de réception des offres a été fixée au 13 mai 2024. Une seule offre a été réceptionnée, il s'agit d'une proposition provenant de la société LEZTROY. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23 mai 2024 pour examiner l'offre qui répond au cahier des charges de la Commune. Par conséquent, il est proposé de confier le marché à la Société LEZTROY pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et de livraison des repas au restaurant scolaire, à la société LEZTROY SAVOY sise à SERRIERES EN CHAUTAGNE (Savoie),
- **DIT** que le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs au marché avec la Société LEZTROY SAVOY.

2024-019 – Adhésion à PEFC pour la certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;
- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, la Commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de signaler toute modification concernant les forêts communales et, (ou) sectionnales engagées dans la démarche PEFC ;

Le Conseil Municipal demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

2024-020 – Attribution des subventions aux associations pour 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, hormis concernant l'attribution d'une subvention à l'association « Sur Lyand 360 » pour laquelle M. Jean-Louis GENY ne prend pas part au vote, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom association	Commune	Objet	Montant alloué
La Trille en vville	Corbonod	Festival pop-rock	500 €
Club des Séniors	Seyssel 74	Activités pour séniors	150 €
FNACA	Seyssel	Fédération anciens combattants	50 €
L'art et la Création	Corbonod	Art floral	250 €
Les Amis de l'Ecole	Corbonod	Association des parents d'élèves	800 €
Les Ecolocos	Corbonod	Actions positives et durables	250 €
Pompiers Corbonod	Corbonod	Secours	6 000 €
Service Entraide Famille	Seyssel 01	Aide alimentaire	430 €
Seyssel sur Rhône BASKET	Seyssel 74	Formation jeunes et compétition + Basket santé Clos de Grex	380 €
Sur Lyand 360°	Corbonod	Mise en valeur de Sur Lyand	350 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	Seyssel	Cyclisme : formation jeunes et compétition	260 €
GDS section apicole	Ceysériat	Lutte contre le frelon asiatique	150 €
Vive le cinéma	Seyssel 74	Cinéma de proximité	150 €
		TOTAL	9 720 €

2024-021 – Rénovation et extension du groupe scolaire – Demande de subvention au Département de l'Ain au titre des investissements structurants

La Commune souhaite engager des travaux de rénovation et de réaménagement de son groupe scolaire. Elle a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission portant sur la faisabilité de l'opération.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude de faisabilité et du coût estimatif de l'opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Ain une subvention au titre des **investissements structurants** pour le financement des travaux de rénovation et de réaménagement du groupe scolaire, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, ainsi que la création d'une nouvelle classe dans l'école maternelle,
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération établi comme suit :

Construction neuve cantine-garderie et création d'une salle de classe dans l'école maternelle			
Dépenses		Recettes	
Détail des postes	Montant HT	Détail des postes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	110 000 €	Autofinancement	420 000 €
Autres bureaux d'études	45 000 €	Emprunt	425 000 €
Travaux et équipement cuisine	1 000 000 €	Subvention du Département	150 000 €
		Subvention de la Région	60 000 €
		Subvention de l'Etat (DETR)	100 000 €
TOTAL	1 155 000 €	TOTAL	1 155 000 €

2024-022 – Rénovation énergétique de l'école primaire – Demande de subvention au Département de l'Ain au titre de la transition écologique

La Commune souhaite engager des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire. Elle a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission portant sur la faisabilité de l'opération.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude de faisabilité et du coût estimatif de l'opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Ain une subvention au titre de **la transition écologique** pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire,
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération établi comme suit :

Rénovation énergétique de l'école primaire			
Dépenses		Recettes	
Détail des postes	Montant HT	Détail des postes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	90 000 €	Autofinancement	390 000 €
Autres bureaux d'études	35 000 €	Emprunt	250 000 €
Travaux	825 000 €	Subvention du Département	150 000 €
		Subvention de la Région	60 000 €
		Subvention de l'Etat (DETR)	100 000 €
TOTAL	950 000 €	TOTAL	950 000 €

2024-023 – Travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine – Demande de subvention au Département de l'Ain

La Commune souhaite engager des travaux de renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Fontaine. Elle a confié au cabinet d'ingénieurs conseils, le cabinet MERLIN d'Annecy, l'étude de ce projet.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'étude et du coût estimatif de l'opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Ain une subvention pour le financement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine,
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération établi comme suit :

Renforcement du réseau d'eau potable de Fontaine			
Dépenses		Recettes	
Détail des postes	Montant HT	Détail des postes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	20 000 €	Autofinancement	270 000 €
Autres bureaux d'études	10 000 €	Emprunt	0 €
Travaux de renforcement	300 000 €	Subvention du Département	60 000 €
		Subvention de la Région	0 €
		Subvention de l'Etat	0 €
TOTAL	330 000 €	TOTAL	330 000 €

2024-024 – Approbation du nouveau règlement d'utilisation de la salle d'animation de l'espace culturel et de loisirs

Après avoir pris connaissance des modifications à apporter au règlement d'utilisation de la salle d'animation de l'espace culturel et de loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications concernant principalement l'autorisation de cuissons à l'extérieur de type barbecues, cuissons à la broche, sous certaines conditions,
- **APPROUVE** la mise en œuvre du nouveau règlement annexé à la présente délibération.

M. Damien GUICHON suggère qu'un emplacement en graviers soit délimité à l'extérieur pour permettre l'installation d'un barbecue.

Monsieur Le Maire propose un tour de table :

Repas des aînés :

Elisabeth TRAVAIL rappelle que le repas des aînés organisé chaque année par le comité consultatif d'action sociale aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à l'espace culturel.

Banc de l'amitié à l'école :

Elisabeth TRAVAIL rappelle la date de l'inauguration du banc de l'amitié dans la cour de l'école fixée au vendredi 7 juin 2024 à 15h30.

Fibre optique :

Sébastien MOLLEX rappelle qu'il n'est toujours pas raccordé à la fibre optique et qu'il ne connaît pas le délai pour son raccordement.

Il est rappelé que le SIEA a été informé de cette problématique et a répondu que la demande était bien prise en compte.

Fauchage des bords de routes départementales :

Alexandre BRUNET informe que la Mairie a alerté à plusieurs reprises le Département sur le caractère dangereux que présente le défaut de fauchage des bords de routes départementales.

Le Département devrait pouvoir intervenir fin de semaine 23.

Campagne de point à temps automatique :

Alexandre BRUNET informe que la campagne de PATA (point à temps) pour l'entretien des voies communales sera réalisée dans la première quinzaine de juillet par l'entreprise SER SEMINE.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Usse et Rhône :

Jean-Louis GENY rappelle que le SCOT a 6 ans et par conséquent, il convient de réaliser le bilan dont la réunion de démarrage a lieu demain, le 31 mai.

Projet de constructions sur l'OAP n°3 au « Crochon » :

Jean-Louis GENY expose qu'un projet de constructions a été présenté à la municipalité par le promoteur Viabilis sur l'OAP n° 3 (Orientation d'Aménagement de de Programmation) située au « Crochon » à Gignez. Ce projet ne répondant pas aux attentes de la Commune (habitat trop dense, pas suffisamment d'espaces verts, ...) il a été demandé au promoteur de retravailler le projet. Un nouveau rendez-vous aura lieu dans une dizaine de jours pour la présentation d'une nouvelle esquisse, en présence de l'architecte du CAUE, le service urbanisme de la CCUR, et l'architecte auteur du projet.

Bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024 :

La constitution du bureau de vote et les horaires de présence des assesseurs sont rappelés aux conseillers municipaux.

Séance levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance,

Le Maire
Patrick CHAPEL